

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 août 2010 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Michelle Laguë, Colette Larose et Nicole Leblanc

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : M. Nicolas Léonard  
Du secondaire : Mme Chantal Boisselle

**COMMISSAIRES ABSENTES :**

Mmes Denise Girard, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. André Brette, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe  
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 h.

1-CC-2010-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 6.2, *Sortie sans diplôme ni qualification – demande au MELS.*

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2010
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 7.1 Demande de révision de décision – élève R.H.
  - 7.2 Demande de révision de décision – élève L.R.
  - 7.3 Demandes de révision de décision
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
  - 15.1 Protecteur de l'élève
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Parole aux commissaires représentant les parents
19. Ajournement ou clôture de la séance

2-CC-2010-2011

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 JUIN 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Aucun élève n'a pris la parole.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 21 juin 2010 au 19 août 2010.

3-CC-2010-2011

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE R.H.**

**CONSIDÉRANT** la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

**CONSIDÉRANT** que les parents de l'élève R.H. ont déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent concernant la poursuite de la scolarisation de cet élève en formation préparatoire au travail ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale adjointe a confirmé cette décision et lui a aussi offert la possibilité de suivre le programme « Français + » au Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard;

**CONSIDÉRANT** que les parents souhaitent que leur enfant soit plutôt scolarisé en 3<sup>e</sup> année du secondaire dans une classe régulière;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

**CONSIDÉRANT** que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 17 août 2010;

**CONSIDÉRANT** que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des besoins et des capacités de l'élève R.H.;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de tous est de trouver le meilleur cheminement possible afin que cet élève puisse obtenir son diplôme d'études secondaires (D.E.S.);

**CONSIDÉRANT** que cet élève a clairement exprimé qu'il souhaitait obtenir son diplôme d'études secondaires et qu'il éprouvait des problèmes de compréhension de lecture;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

**CONSIDÉRANT** le cheminement scolaire de cet élève depuis qu'il est admis à la CSMV;

**CONSIDÉRANT** que, puisque cet élève n'a pas atteint les seuils de réussite du Programme de formation de l'école québécoise en français langue d'enseignement et mathématique, les possibilités qui s'offrent à cet élève sont les suivantes :

- a) poursuivre sa scolarisation en formation axée sur l'emploi dans une école secondaire, conformément à l'article 23.4 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*
- b) fréquenter un centre d'éducation des adultes de la CSMV, conformément à l'article 2 la *Loi sur l'instruction publique* puisqu'il est âgé de 16 ans ou plus;

**CONSIDÉRANT** que le programme « Français + » est offert au Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard et qu'il permet d'offrir à cet élève l'encadrement nécessaire pour accompagner cet élève (enseignant en langue seconde, conseiller d'orientation, etc.) et atteindre l'objectif visé (D.E.S.), le tout dans le meilleur intérêt de cet élève;

**CONSIDÉRANT** que ce programme est enseigné principalement en utilisant une approche de groupe, ce que recherche cet élève;

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet simultanément à l'élève d'améliorer son français et d'acquérir des crédits en formation générale des adultes lui offrant la possibilité d'obtenir son D.E.S.;

**CONSIDÉRANT** que le profil des élèves de ce programme correspond au profil recherché par l'élève R.H., en plus de partager le même objectif de compléter leurs études secondaires;

**CONSIDÉRANT** que les parents ont été rencontrés à plusieurs reprises et qu'ils ont refusé que leur fils soit évalué à nouveau, durant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** que divers organismes offrent également du soutien aux jeunes et aux parents pour favoriser la réussite de l'élève;

**CONSIDÉRANT** que le comité formé par le Conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues, qu'il est dans l'intérêt de cet élève de suivre le programme « Français + » au Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard ;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Francine Chabot :

- 1° Que le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction générale adjointe et rejette conséquemment la demande de scolarisation dans une classe régulière d'une école secondaire;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

- 2° Que le Conseil des commissaires recommande que cet élève soit scolarisé dans un centre d'éducation des adultes, plus particulièrement dans le programme « Français + » offert au Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard ;
- 3° Que subsidiairement, cet élève poursuive sa scolarisation en formation axée sur l'emploi dans une école secondaire.

**Adoptée à l'unanimité**

4-CC-2010-2011

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE L.R.**

**CONSIDÉRANT** la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

**CONSIDÉRANT** que la mère de l'élève L.R. a déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école primaire Rabeau concernant le classement de son enfant dans une classe spécialisée à l'école des Mille-Fleurs ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale adjointe a confirmé la décision de classement prise par la direction de l'école primaire Rabeau;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

**CONSIDÉRANT** que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 24 août 2010;

**CONSIDÉRANT** que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue;

**CONSIDÉRANT** que la mère souhaite que son enfant soit plutôt scolarisé dans une classe régulière à l'école primaire Rabeau, avec un encadrement particulier, pour les motifs exposés dans la demande écrite de révision de décision et pour les motifs expliqués lors de la rencontre avec les membres du comité de révision;

**CONSIDÉRANT** les besoins et les capacités de cet élève;

**CONSIDÉRANT** que le comité formé par le Conseil des commissaires considère unanimement, à la lumière des informations reçues, qu'il est dans l'intérêt de cet élève de poursuivre sa scolarité dans une classe spécialisée permettant aux élèves de gérer leur anxiété ;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Colette Larose :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

1° **QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève L.R. à l'effet de scolariser cet élève dans une classe spécialisée (classe phénix) à l'école des Mille-Fleurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION**

Ce point est reporté.

**AUTRES POINTS**

**Protecteur de l'élève**

Aucun rapport n'est traité.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Aucun commissaire parent n'a pris la parole.

5-CC-2010-2011

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Lucie Désilets, que la séance soit ajournée au mardi 7 septembre 2010 à 20 heures à la salle des Lys.

**Adoptée à l'unanimité**

La séance est ajournée. Il est 21 h 10.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale